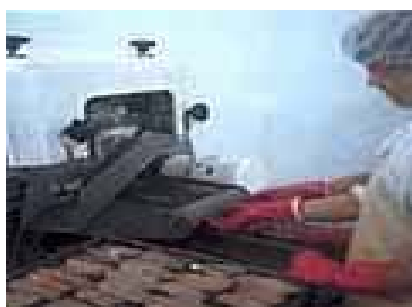




## Impacts environnementaux des Accords de Libre

### Echange sur l'industrie agroalimentaire

#### Note d'orientation

**M. H. CHOUAOUTA**

**Conseiller**

Novembre 2004

# Sommaire

|                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION .....</b>                                                                | <b>3</b>  |
| <b>II. SECTEUR AGRICOLE.....</b>                                                            | <b>4</b>  |
| II.1 PRESENTATION.....                                                                      | 4         |
| II.2 ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATERAUX ET BILATERAUX RELATIFS A L'ELEMENT<br>AGRICOLE ..... | 5         |
| II.3 IMPACTS DES ALE SUR L'ENVIRONNEMENT .....                                              | 6         |
| <b>III. SECTEUR AGROALIMENTAIRE .....</b>                                                   | <b>7</b>  |
| III.1 PRESENTATION.....                                                                     | 7         |
| III.2 EVOLUTION DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE .....                                            | 8         |
| III.3 L'AGROALIMENTAIRE DANS LES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE .....                             | 10        |
| III.4 L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR .....                                                | 11        |
| III.5 L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT .....                                            | 12        |
| III.6 L'AGROALIMENTAIRE ET LA QUALITE.....                                                  | 14        |
| <b>IV. QUELQUES PISTES DE REFLEXIONS POUR L'EVALUATION DES IMPACTS<br/>DES ALE .....</b>    | <b>16</b> |
| IV.1 EVALUATION DE L'EFFET D'ECHELLE .....                                                  | 16        |
| IV.2 EVALUATION DE L'EFFET TECHNOLOGIQUE .....                                              | 16        |
| <b>V CONCLUSION .....</b>                                                                   | <b>17</b> |
| <b>Annexes .....</b>                                                                        | <b>19</b> |

# **I. Introduction**

Les accords de libre échange signés (et/ou en cours) par le Maroc s'inscrivent dans une politique d'ouverture et de libéralisation des relations économiques et commerciales grâce au démantèlement des obstacles douaniers, et visent à faire jouer pleinement les mécanismes du marché et de la libre concurrence aussi bien au niveau national qu'international.

Outre les mesures prises en faveur du développement des investissements et des échanges commerciaux qui profitent à l'ensemble des secteurs (textile,...), une attention particulière est accordée par les pouvoirs publics à la promotion de l'agriculture et à l'industrie agroalimentaire.

Lors des négociations pour la signature des accords de libre échange (UE, USA, Turquie,...), l'élément agricole a bénéficié de toute la protection compte tenu de sa sensibilité sociale et politique.

Dans ce contexte, rares sont les études qui traitent les questions se rapportant aux impacts des accords de libre échange sur l'économie en général et sur l'environnement en particulier. De telles études visent à traiter d'une façon globale les traités de libre échange pour développer des instruments politiques et assurer par la suite leur compatibilité avec un développement durable (économie, social et environnement).

La présente initiative, objet de cette note, vise à présenter le secteur agroalimentaire, l'identification sommaire des problèmes et des contraintes freinant son développement pour une éventuelle étude des impacts environnementaux des accords de libre échange sur ledit secteur.

Ce choix est justifié par l'importance et le potentiel du secteur agroalimentaire et de sa part dans l'économie marocaine.

## II. Secteur agricole

### II.1 Présentation

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie marocaine. Il contribue en moyen à 19 % (15 à 20 %) du Produit intérieur brut, et emploie plus que le tiers de la population rurale.

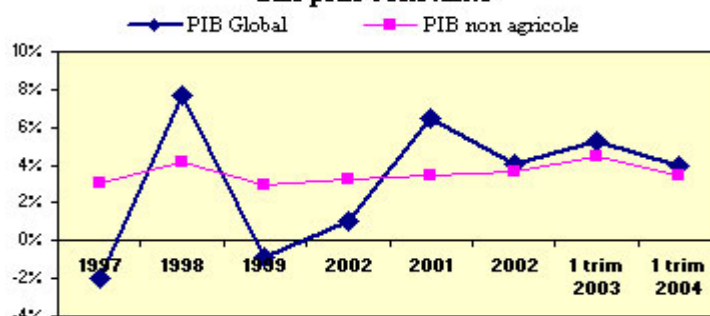
| Agriculture                           |                  |                  |           |
|---------------------------------------|------------------|------------------|-----------|
| Production<br>(en millions de Qx)     | 2001-2002        | 2002-2003        | 2003-2004 |
| Céréales principales                  | 52,24            | 80               | 83        |
| Blé dur                               | 10,31            | 18,4             | 20,2      |
| Blé tendre                            | 23,25            | 35,4             | 35,2      |
| Orge                                  | 16,69            | 26               | 27,6      |
| Mais                                  | 1,98             | -                | -         |
| Légumineuses                          | 2,36             | -                | -         |
| Cultures oléagineuses                 | 0,73             | -                | -         |
| Cultures industrielles                | 39,36            | -                | -         |
| Cultures maraîchères                  | 52,91            | -                | -         |
| Agrumes (en millions de tonnes)       | 1,14             | -                | 1,13      |
| <b>Elevage (en milliers de têtes)</b> | <b>2001-2002</b> | <b>2002-2003</b> |           |
| Bovins                                | 2 551,2          | -                | -         |
| Ovins                                 | 17 047,0         | -                | -         |
| Caprins                               | 5 070,0          | -                | -         |

Source: Direction de la Statistique et Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes

Malgré son importance, ce secteur reste structurellement dépendant des aléas climatiques et la population rurale vit en dessous de seuil de pauvreté (situation aggravée par la séquence des années de sécheresse).

La production céréalière est passée de 17 millions Qx en 1995 à 97 millions en 1996. Ce qui traduit la dépendance du secteur des aléas climatiques (fluctuation du PIB agricole).

**Croissance du Produit Intérieur Brut  
aux prix constants**



Source: Rapport Economique et Financier du Projet de Loi de Finances 2003.

Le Haut Commissariat au Plan

Les problèmes fonciers, la faiblesse d'investissement, le retard des réformes,...sont des facteurs qui ont freiné le développement de ce secteur.

Le secteur joue un rôle important dans la couverture de la demande alimentaire nationale pour les fruits et légumes (100 %), les viandes (98%), le lait (87 %) les céréales (72%) et dans une moindre mesure le sucre qui est seulement à 52%.

Ces besoins sont en grande partie assurés par les périmètres irrigués (75 % des exportations agricoles) qui ne représentent que 13 % des terres cultivées.

Sur le plan du commerce extérieur, le secteur agricole participe à hauteur de 18 % dans la valeur des exportations et 20 % des importations totales du pays. Lesdites exportations sont marquées par une grande concentration par produit et par marché :

Les agrumes, les primeurs et les conserves végétales représentent les 2/3 des exportations (respectivement 22, 14 et 24 %) ;

L'union européenne absorbe plus de 75 % des exportations.

Par ailleurs, le secteur connaît également une faible rentabilité notamment dans les régions d'agriculture à sec (habitées par environ 50% de la population rurale).

## **II.2 Accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux relatifs à l'élément agricole**

Le Maroc s'est engagé dans une politique d'ouverture sur l'économie internationale qui a été traduit par la signature de plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux.

Dans le cadre de l'OMC, le Maroc s'est engagé sur plusieurs aspects qui peuvent influencer la politique agricole en particulier, dont notamment:

- L'ouverture sur le marché international ;
- L'élimination des subventions à l'exportation ;
- Planification du démantèlement tarifaire.

Des accords de libre échange (ALE) ont été également signés et d'autres sont en cours qui visent d'avantage une ouverture sur le marché et la diversification des marchés d'exportations :

Accords d'association avec l'union européenne ;

ALE avec les états unis ;

ALE dit d'Agadir (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie)

ALE avec la Turquie

Etc.

Ces engagements vont se répercuter sur la politique agricole et auront un impact sur les secteurs non performants :

Nécessité de diversification des marchés, de la production et de l'exportation ;

Révision de la politique de l'irrigation (prix de l'eau et subvention) ;

Changements des pratiques agricoles (phytosanitaires, qualité des produits, rentabilité,...) ;

Passer d'une agriculture de survie à celle orientée vers la rentabilité et rendements ;

Introduction de culture biologique et alternative répondant à une demande de marché ;

Augmentation de la superficie irriguée ;

Etc.

Des réformes et des mesures doivent être entreprises pour accompagner cette ouverture et la mise en œuvre de ces accords. Des efforts sont également à déployer pour réduire la part du secteur agricole dans le PIB national.

## **II.3 Impacts des ALE sur l'environnement**

Les accords de libre échange auront des impacts positifs en matière d'augmentation des exportations, de procuration de devises, de création d'emplois et de mise à niveau de la production agricole en général. Toutefois, des impacts négatifs sur l'environnement peuvent avoir lieu compte tenu des changements des pratiques visant à augmenter la productivité et la concurrence :

### Modification des ressources en eau :

Augmentation des terres irriguées et des superficies des cultures nécessitant plus de quantités d'eau,  
Epuisement des nappes,...

### Modification des ressources en sol :

Dégradation des structures du sol : drainage, cultures non appropriés, fixation des sols, érosions,  
La perte des surfaces cultivables a été estimée à 22000 ha par an

### Pollution

Pollution des eaux : salinisation, lessivage, pesticides,...  
Pollution de la nature et du paysage : déchets de plastique des serres,...

La pollution générée par l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires en agriculture est évaluée à 8500 tonnes d'azote et 15 tonnes de pesticides. 8 à 10% de l'azote utilisé comme engrais est lessivé vers les nappes d'eaux souterraines ou vers les cours d'eau et 0.5 à 1% des produits phytosanitaires rejoignent les cours d'eau.

### Diversité biologique

l'intensification de l'agriculture industrielle peut engendrer également une perte de la diversité biologique en s'orientant d'avantage vers la culture d'espèces à haut rendement.

## **Culture biologique**

La culture biologique a été introduite au Maroc depuis quelques années. Elle prend deux formes : plantes sauvages et produits cultivés. La superficie exploitée est estimée à 12 300 ha.

La production reste faible par rapport au potentiel de production et à la demande internationale : le marché actuel représente environ 20 milliards de dollars.

Toute fois, la promotion de cette culture doit être accompagné par quelques mesures portant principalement sur la maîtrise de la nutrition et la protection sanitaire, fertilisation en particulier par la matière organique (fumier, engrais verts).

Un effort en matière de communication, information, formation et marketing sur la culture biologique est à déployer pour la promotion de ce secteur.

### III. Secteur de l'agroalimentaire

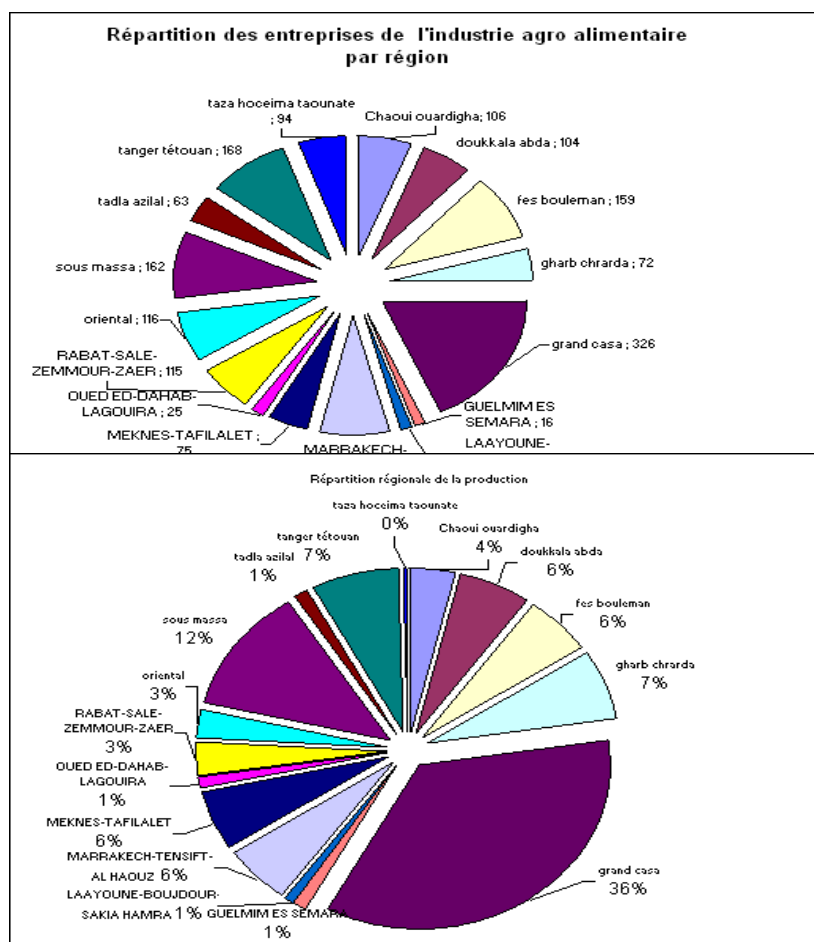
#### III.1 Présentation

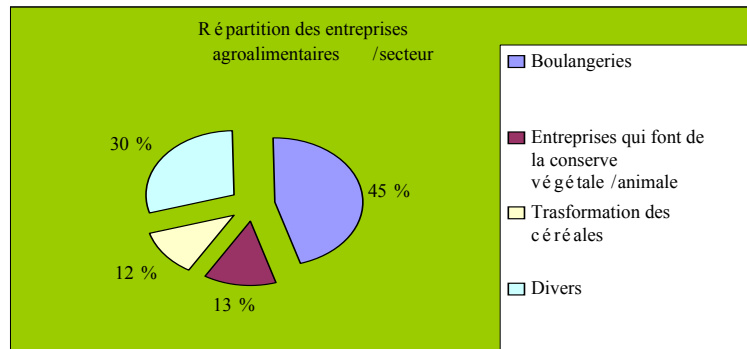
Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 63 000 MDH, l'agroalimentaire représente 32 % de celui de l'ensemble du CA du secteur industriel (deuxième secteur industriel au niveau national).

Avec 1767 entreprises, l'agroalimentaire emploie d'une manière directe 15 % des salariés (63830 salariés) du secteur industriel se positionnant en troisième employeur industriel et crée parallèlement plusieurs emplois dans différents secteurs (Agriculture, transport, emballage, industrie chimique, ...).

Source : Ministère de l'industrie

| Grand Secteur             | Nombre d'entreprise | CA       | Production | Investissement | Export   | Effectif |
|---------------------------|---------------------|----------|------------|----------------|----------|----------|
| AGRO-ALIMENTAIRE          | 1767                | 62976225 | 57343235   | 2574698        | 9620595  | 63833    |
| CHIMIQUE & PARCHIMIQUE    | 2100                | 71649078 | 64304872   | 3772934        | 13234745 | 85190    |
| ELECTRIQUE & ELECTRONIQUE | 192                 | 9005682  | 8153528    | 766528         | 4839308  | 25489    |
| METALLIQUE & MECANIQUE    | 1347                | 24497262 | 19573384   | 1572353        | 2115045  | 41997    |
| TEXTILE & DU CUIR         | 2057                | 26468574 | 26359838   | 1507209        | 17245207 | 218197   |





### III.2 Evolution du secteur agroalimentaire

**Valeur ajoutée:** 20000 MDH générant 30% de la VA industrielle, l'industrie alimentaire participe à hauteur de 5% à la formation du PIB.

**Exportations:** 8 294 MDH (754 M\$), les exportations agro-alimentaires sont constituées essentiellement des produits de conserve végétale et de conserve de poissons qui sont destinées principalement aux pays de l'UE.

**Capital étranger:** 1 016 MDH, l'IAA est le secteur industriel où la part du capital étranger est la plus petite, elle ne représente que 10% du capital total de l'ensemble du secteur.

En **1985-1990**, l'agro-industrie représente 5% du PIB, 15% du PIB industriel, 25 à 30 % de l'emploi industriel et 16 à 20% des exportations industrielles.

La valeur ajoutée du secteur a augmenté durant cette même période au rythme de 8% par an et ses exportations au rythme de 14% par an.

De **1995 à 2000** le secteur a connu une croissance annuelle moyenne de 5% et les exportations de 7%.

En **2000**, le secteur agro-industriel compte plus de 1600 entreprises qui représentent 25% des établissements industriels. Les IAA ont réalisés en un CA de 58 milliards de dirhams (5,7 milliards d'euros) et ont dégagé une valeur ajoutée de 19 milliards de dirhams, soit 36% de la VA industrielle globale.

L'année 2002 n'a pas été heureuse pour le secteur. Après un bond à 4,5% en 2001, le taux de croissance a chuté à 1,9% en 2002. L'agro-alimentaire est en fait le seul secteur industriel qui a affiché une telle baisse du rythme de croissance d'une année à l'autre.

C'est une mauvaise performance pour un secteur qui emploie dans 1664 unités 21% de l'effectif industriel, soit 106.283 salariés.

Accusant donc une baisse de 5% de sa valeur ajoutée (18,5 milliards de dirhams) la filière agro-alimentaire s'est livrée à une séance de lifting ou elle a réduit ses effectifs de 16%, soit 8973 personnes en 2001.

Le secteur a réalisé par contre une croissance de 10% de ses exportations en 2002 et il est également en pôle position en ce qui concerne la valeur de production, 36% du chiffre d'affaires global des industries de transformation malgré les aléas climatiques. En se basant sur les chiffres de 2001, le niveau de la productivité du

travail a connu une performance, avec 205.920 dirhams par employé en 2001 contre 182.790 dirhams en 2000.

La contribution potentielle de l'agro-industrie au PIB pourrait être plus importante. Selon le schéma classique, à mesure qu'un pays progresse dans la voie du développement, la part relative de l'agriculture diminue tandis que celle de l'agro-industrie augmente.

Dans la république de Corée par exemple, le ratio de la valeur ajoutée des denrées alimentaires à la valeur ajoutée de l'agriculture est passé de 0.21 en 1970 à 0.37 en 1987. Aux États unis, l'agriculture ne représente que 1 à 2% du PIB, alors que l'agro-alimentaire (qui comprend les intrants agricoles) en représente 17%.

Si le Maroc suivait le schéma classique, les contributions respectives de l'agriculture et de l'agro-industrie devaient être inversées.

### **Quelques constats**

#### **Importations**

La balance agro-alimentaire est déficitaire et le taux de couverture des importations par les exportations est très faible (57%);

Pour la période 1996-2000, les importations agro-alimentaires ont enregistré une hausse de 71% ;

La part des céréales reste généralement très importante et dépasse les 47%;

Une grande dépendance du Maroc est enregistrée marché international pour satisfaire ses besoins en produits de base.

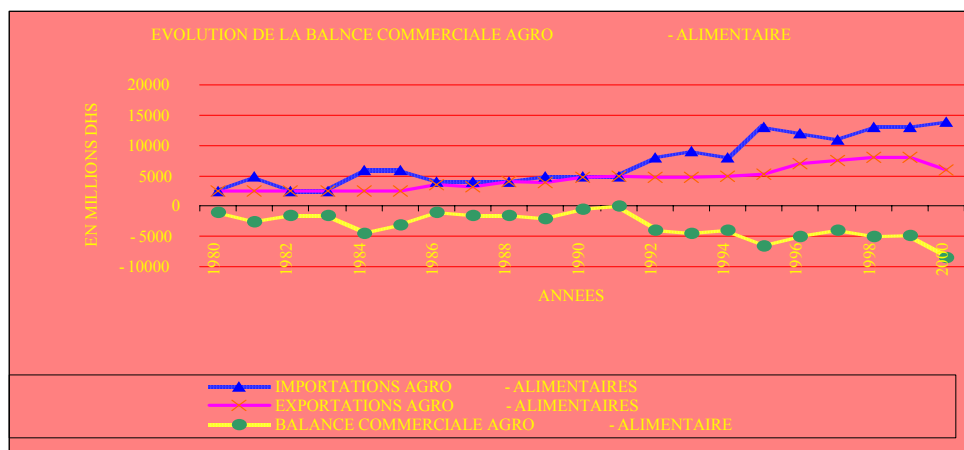
#### **Exportations**

Les exportations agro-alimentaires sont très concentrées vers le marché de l'UE avec toutefois une certaine diversification constatée durant les quatre dernières années;

Une légère baisse de la part des trois groupes de produits (agrumes, primeurs, et conserves végétales) a été également enregistré de 84% à 78% (qui représentent actuellement les 2/3 des exportations).

Une hausse de la part des autres fruits (melons, pastèques et fraises) dans les exportations ;

Baisse très importante des exportations de pomme de terre , notamment vers l'UE (53.000 T en 2000) en dessous du contingent octroyé par la Communauté Européenne qui est de 120.000 T, ce qui risque de porter atteinte à la position du Maroc dans les prochaines négociations agricoles avec l'UE.



### III.3 L'agroalimentaire dans les accords de libre échange

#### Accord d'association Maroc-union européenne

L'ALE avec est porteur d'espoirs pour le secteur des fruits et légumes d'exportation dont l'évolution normale sur l'union européenne était handicapé pendant des décennies par les obstacles tarifaires et non tarifaires liés aux mécanismes de la PAC.

Ainsi au niveau de l'industrie, l'accord prévoit l'élimination progressive à l'horizon de 2012 de tous les droits de douane et taxes d'effet équivalent pour les produits originaires de l'Union européenne.

L'accord prévoit l'amélioration des préférences en faveur du Maroc pour un certain nombre de produits agricoles, notamment les tomates, les agrumes, les pommes de terre primeurs et les fleurs coupées. De nouvelles concessions réciproques sont en cours de négociation depuis 2001.

Concernant les produits de la pêche, l'accord prévoit le libre accès, dès 1999, des conserves de sardines marocaines au marché de l'UE, sachant que les autres produits de la pêche bénéficient du libre accès à la communauté depuis 1976.

#### L'accord de libre échange avec l'USA

L'accès aux marchés américains ne se pose pas en termes de tarifs douaniers parce que généralement ils sont faibles ; l'enjeu de cet accord de libre échange est dans la qualité.

Il est évident que les avantages du Maroc sont dans les fruits et légumes, les produits semi transformés et transformés. Le marché Américain représente énormément d'opportunités en matière de commercialisation de ces produits. Cependant, l'élimination des droits de douane pour les produits marocains ne favorisera nullement les exportations, eu égard aux obstacles **sanitaires et phytosanitaires** imposés par ce pays.

A cet effet, des mesures doivent être entreprises pour répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires du marché américain et à ses critères de qualité.

Les frais d'approche, notamment l'importance du coût du fret aérien, peuvent grever la compétitivité des produits marocains sur le marché américain (être en mesure de mettre en place la logistique d'approche de ce marché et de connaissance des niches qu'il offre).

A rappeler que l'accès au marché américain a été structuré selon un calendrier de démantèlement tarifaire et par listes et produits/périodes (A, B,....)

### **Des accords de libre échange (Agadir, EAU, Turquie,...)**

Dans les accords négociés avec l'Union européenne et les USA, le volet agricole a été pris en considération et clairement mentionné respectivement comme élément agricole.

De l'avis des professionnels, les accords avec les pays arabes et la Turquie ont été conclus sans concertation ni études d'impacts ou analyses sectorielles approfondies :

Accord dit d'Agadir : Tunisie, Egypte et Jordanie (démantèlement total prévu en 2007) ;

Accord avec les EAU ;

Accord avec la Turquie.

Notons que ces pays possèdent un niveau concurrentiel considérable (matière première, monnaie locale, coûts de production, ...).

A titre d'exemple, les exportations d'agrumes de la Turquie ont progressé de 490 000 T en 2000 à 834 000 en 2002. Pour la même période celles du Maroc ont enregistré une baisse passant de 590 000 à 440 000 T.

## **III.4 L'investissement dans le secteur**

Le Maroc poursuit progressivement sa politique de libéralisation du secteur agroalimentaire, qui a longtemps été administré. Cette libéralisation génère des investissements importants de la part des opérateurs anciens ou nouveaux.

Le tableau suivant montre l'évolution des investissements dans le secteur au cours des dernières années:

**Évolution des investissements des IAA en MDH**

| <b>secteurs</b>                          | <b>1999</b> | <b>2000</b> | <b>2001</b> |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Boissons                                 | 193         | 590         | 523         |
| Produits laitiers                        | 218         | 370         | 299         |
| Corps gras                               | 306         | 398         | 191         |
| Transformation de poisson                | 196         | 277         | 433         |
| Conserves de fruits et légumes           | 243         | 275         | 166         |
| Transformation des céréales/alim animaux | 501         | 358         | 445         |
| total                                    | 1657        | 2268        | 2057        |

**Le marché des huiles végétales**, dont les prix ont cessé d'être fixés par l'État en 2000, a par exemple vu plusieurs opérateurs moderniser leurs unités de production ou construire de nouvelles usines.

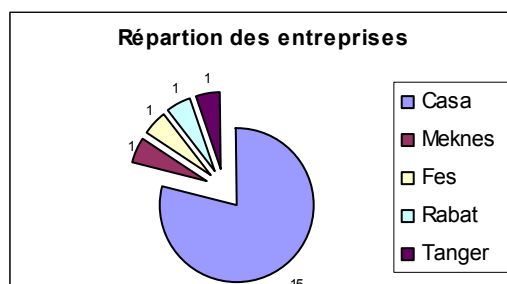
**L'industrie sucrière**, dont les quatre entreprises étatiques doivent être privatisées à court et moyen terme, constitue également un secteur où les flux d'investissements sont réguliers, d'autant que le seul opérateur privé, la COSUMAR, modernise en permanence ses moyens de production.

D'autres secteurs, comme la **production viticole** où les opérateurs se sont lancés dans une politique d'amélioration de la qualité, ou la **boulangerie industrielle** qui se développe depuis peu au sein d'une filière céréalière qui pourrait être libéralisée à moyen terme.

Les années 2002 et 2003 ont par ailleurs été marquées par la reconfiguration du secteur des **boissons** avec l'apparition de quasi-monopoles (groupe ZNIBER dans le vin, CASTEL dans la bière) et l'arrivée sur le marché des boissons gazeuses de nombreux concurrents de COCA COLA comme PEPSI COLA, MECCA COLA ou ZAM ZAM COLA. Ces opérations s'accompagnent d'investissements souvent lourds destinés à créer ou moderniser les outils de production.

La privatisation de la **régie des tabacs**, rachetée par ALTADIS, et la concurrence accrue sur le marché des aliments pour animaux devraient dynamiser les investissements dans ces secteurs en 2004.

Dans le classement de 2004 des plus grandes entreprises au Maroc (Top 100) figurent 19 entreprises de l'industrie agroalimentaire (Régie des tabacs 5<sup>ème</sup>, Lesieur 12<sup>ème</sup>, Centrale laitière 13<sup>ème</sup>, Cosumar 14<sup>ème</sup>,...) représentant un chiffre d'affaires total de l'ordre de 30000 millions de DH.



### III.5 L'agroalimentaire et l'environnement

#### Rejets liquides

Le secteur industriel au Maroc génère une pollution organique et toxique importante. Le volume des eaux résiduaires est évalué en 1993 à 964 million de m<sup>3</sup>, soit 89% du volume total utilisé.

Les industries agro-alimentaires rejettent près de 22 millions de m<sup>3</sup> d'eaux résiduaires, constituant 90% de l'utilisation d'eau de ce secteur. Elles contribuent à la pollution par

des charges importantes en matières organiques (80% en DCO et 66% en DBO5) et par la quasi-totalité de la pollution par les nitrates et le phosphore;

La plus grande partie des rejets industriels organiques est déversée dans le bassin de Sebou et l'océan atlantique. Le bassin de Sebou concentre la pollution organique due aux huileries ainsi que la pollution par le chrome (soit 56% de la quantité totale) provenant des tanneries.

Les bassins de Moulouya, du Loukouss, du Bou-Regreg et du Souss Massa restent les moins atteints par les rejets industriels.

A titre d'exemple, la grandeur moyenne de la qualité des effluents liquides relatifs à l'industrie de la conserve de poisson dans la région d'Agadir est présentée dans le tableau suivant

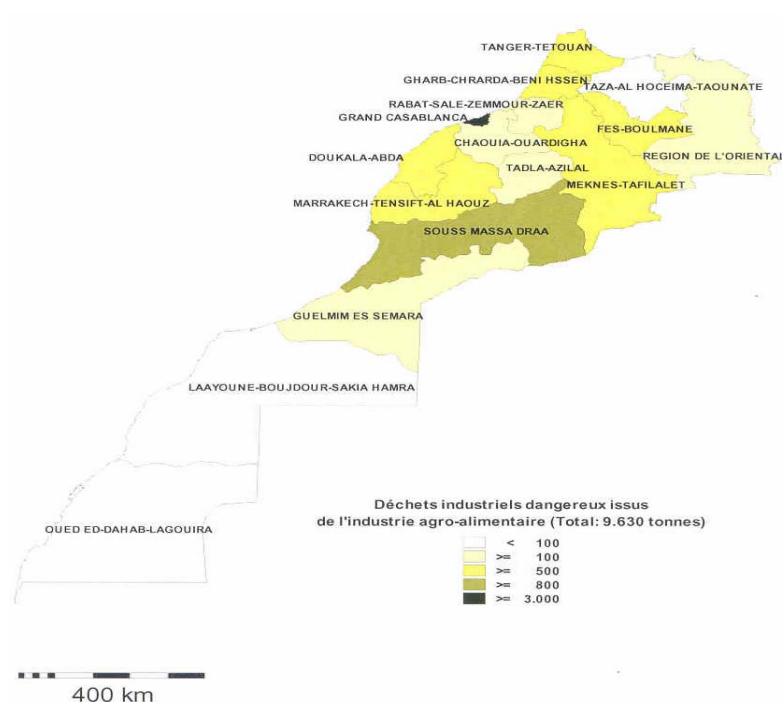
| DBO5 |      | DCO  |      | MES  |      | PT   |      | Ca   |      | Na   |      | NTK  |      |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| kg/j | kg/T | kg/j | kg/T | kg/j | kg/T | kg/j | kg/T | kg/j | kg/T | kg/j | kg/T | kg/j | kg/T |
| 3038 | 39,9 | 6340 | 83,4 | 1211 | 15,9 | 62,1 | 0,82 | 19,7 | 0,26 | 7396 | 97,3 | 273  | 3,60 |

## Déchets solides

Les déchets industriels de l'agroalimentaire sont estimés à **532 000** tonnes par an (étude sur le CNEDS).

Les déchets spéciaux de l'industrie agroalimentaire ont été estimés à 9630 tonnes (soit 8 % de la production totale des déchets spéciaux industriels).

La principale production se trouve à Casablanca (40 %) et le reste est réparti sur l'ensemble des régions.



### **III.6 L'agroalimentaire et la qualité**

Avec le démantèlement tarifaire, les accords de libre échange constituent économiquement de réelles opportunités pour les échanges commerciaux. Toutefois dans le secteur agroalimentaire, comme dans les autres secteurs, d'autres facteurs peuvent constituer de sérieuses contraintes pour l'accroissement de ces échanges : financement, compétitivité, qualité,...

La qualité en tant que facteur déterminant actuellement pour l'exportation a évolué d'un concept limité au contrôle final de la conformité des produits (inspections classiques,...) vers la maîtrise des processus de fabrication pour être enfin étendue au fonctionnement global de l'entreprise (au delà de la production, on y ajoute la gestion, le management et la compétitivité de l'entreprise).

Ceci a donné naissance à l'assurance et la certification qualité qui se sont imposées avec l'apparition des normes ISO 9000, 2000, 14001 exigées actuellement pour accéder aux marchés locaux et internationaux.

La sécurité alimentaire, l'étiquetage, la labellisation,...constituent également des nouvelles barrières non tarifaires pour les exportateurs marocains.

A ces exigences s'ajoute la traçabilité comme obligation pour l'exportation vers l'Union européenne pour le secteur agroalimentaire à partir de janvier 2005.

Par ailleurs, si cette question est relativement maîtrisable pour les produits de la pêche, elle demeure plus complexe pour les produits de transformations (végétales et animales) principalement en amont : l'intervention des intermédiaires à plusieurs niveaux pour l'approvisionnement de la matière première rend difficile la mise en place d'un tel système dans le secteur de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, un comité technique « traçabilité » a été mis en place récemment (il a tenu sa première réunion le 8 septembre 2004). Il a pour objectifs de contribuer à la définition des dispositifs réglementaires et des mesures d'accompagnement pour la mise en place d'un processus de traçabilité des produits agroalimentaires.

#### **Centre Technique des Industries Agroalimentaires (CETIA)**

Conscients du défi sous-jacent à l'ouverture de notre pays sur le marché mondial, lancé aux entreprises marocaines, notamment, en matière de qualité et de compétitivité, le Ministère et les opérateurs du secteur privé, représentés par leurs fédérations, ont collaboré ensemble à la mise en place d'un CETIA. Parmi les objectifs de ce centre on peut citer :

Amélioration des compétences en matière de gestion de la production et de la qualité ;

Assistance technique pour améliorer la compétitivité des entreprises à travers des travaux de recherche, d'étude, d'essai, de contrôle et de conseil ;

Amélioration de la productivité des entreprises par l'optimisation des coûts aux différents stades des processus de fabrication ;

Assistance des entreprises dans la conception et la mise au point de produits nouveaux ;

Encouragement et développement des relations de partenariat entre les entreprises marocaines et européennes ;

Contribution au transfert des technologies, à la maîtrise des procédés industriels et à l'assimilation des résultats de la recherche et de l'innovation technologique;

Aide à la mise en place de systèmes d'autocontrôle permettant la maîtrise de la qualité des produits ;

Accompagnement des entreprises vers la certification ISO ;

Recyclage et formation du personnel du secteur des industries agroalimentaires ;

Mise à la disposition des industriels de l'agroalimentaire de toutes les informations scientifiques, techniques, économiques, législatives et réglementaires.

Le centre travaille en réseau avec des centres spécialisés et des experts nationaux et internationaux : Centre Euro-Maroc-Entreprise (EME).

Le centre bénéficie également de l'assistance dans le cadre des programmes de coopération et d'appui (European Community Investment Partners-ECIP, Groupement Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC), PAAP,...).

Pour pouvoir répondre à la demande locale en terme d'analyses et d'expérimentations, le CETIA s'est doté récemment d'un laboratoire dans le cadre du programme MEDA.

## **IV. Quelques pistes de réflexions pour l'évaluation impacts des ALE**

L'évaluation des impacts environnementaux directs et indirects des accords de libre échange sur le secteur agroalimentaire pourrait être appréhendée de deux manières : effet d'échelle et effet technologique.

### **IV.1 Evaluation de l'effet d'échelle**

Les échanges de produits agroalimentaires entre Le Maroc et l'UE demeurent régis par des limitations quantitatives et sont soumis pour certains produits à l'application de l'élément agricole.

L'accord d'association précise toutefois que la Communauté et le Maroc a mettent en œuvre de manière progressive une plus grande libéralisation de leurs échanges réciproques de produits agricoles (titre II, article 10, réduction de l'imposition aux produits agricoles).

L'effet d'échelle pourrait être significatif dans la mesure où les exportations augmenteront d'une manière importante :

Demander du marché américain ;  
Elargissement de l'UE ;  
Assouplissement des contraintes pesant sur les échanges agricoles et agroalimentaires.

Une grande libéralisation du commerce des produits agroalimentaires accentuera le rôle de la compétitivité des produits dans le flux des échanges. Ceux à avantage comparatif seront les premiers concernés par l'augmentation du volume des exportations.

Ce potentiel d'accroissement des exportations induira une augmentation de la production et par conséquent la génération de pollution (eau, air et déchets).

### **IV.2 Evaluation de l'effet technologique**

Avec la forte concurrence (USA, Eu, pays arabes,...), les industries compétitives se tourneront et se focaliseront sur le marché local s'orientant plus vers une stratégie de survie.

Dans ce contexte, les politiques de réduction des prix seront les plus adoptées et par conséquent :

- Recherche de diminutions des coûts de production ;

- Maintien des techniques et technologies classiques et donc non investissement dans les équipements de prétraitement des rejets.

Ainsi, l'effet technologique peut être vu également comme facteur de détérioration de l'environnement si des mesures de prévention ne sont pas prises pour la mise à niveau des petites et moyennes industries agroalimentaires (environnemental, technique et technologique, développement du marché,...).

## **V. Conclusion**

Le secteur de l'agroalimentaire est appelé à s'adapter d'une manière générale à la compétitive en matière de coûts, aux profondes mutations que connaît la technologie agro-alimentaire, à la stratégie de commercialisation et la demande des consommateurs. Il est également appelé à gérer les risques inévitablement liés à la rapide évolution des marchés et aux fortes fluctuations saisonnières.

Il ressort de cette analyse préliminaire que l'ALE avec l'union européenne n'apporte pas de grandes nouvelles opportunités d'exportations agroalimentaires pour Le Maroc : l'accord fixe des cotas pour les exportations marocaines, la question de traçabilité qui rentrera en vigueur en janvier 2005, l'exigence de la qualité, concurrence régionale, structure des entreprises (problème de financement, ressources humaines,...)...

Dans l'autre sens, le risque la délocalisation des industriels européennes vers le Maroc semble être limité : concurrence régionale (productivité, main d'œuvre,...), limitation du marché local (population, pouvoir d'achat,...),...

L'enjeu pour le secteur dans le cadre de l'accord de libre échange avec les Etats-Unis est dans la qualité (obstacles sanitaires et phytosanitaires) et les procédures d'exportations. L'avantage comparatif est plus dans les fruits et légumes, les produits semi transformés et transformés.

Il est à signaler également la forte concentration du chiffre d'affaires du secteur : quelques dizaines d'entreprises (sur 1767 entreprises) représentent plus de 60 % du chiffre d'affaires de tout le secteur de l'agroalimentaire.

Dans ce contexte, les risques environnementaux inhérents aux accords de libre-échange ne semblent pas provenir de l'accroissement effréné des échanges et des exportations (effet d'échelle) ou de l'installation des firmes internationales.

Le risque environnemental le plus important proviendra des activités orientées vers le marché local (effet technologique). Face à la concurrence externe (USA, EU, pays arabes, Turquie,...) et le démantèlement tarifaire progressive, ces industries peuvent développer une « stratégie de survie » nuisible à l'environnement.

Le maintien de ces activités (la majorité des entreprises) sera justifié par le prétexte social qui jouera au niveau de la production (maintien des emplois) et au niveau de la consommation (offrir un produit à des prix accessibles pour le large public).

Une autre question se pose relative à la politique de la compensation. En effet plusieurs produits alimentaires sont subventionnés par l'état (pain, semoule, ...) et l'amélioration des conditions sanitaires et environnementales pour ces activités se traduira par une charge supplémentaire pour les finances publiques.

# Annexes



**Projet AQPA:  
Amélioration de la Qualité des Produits Agroalimentaires**

La GTZ dans le cadre de son appui au secteur de l'agroalimentaire, a initié un projet d'amélioration de la Qualité des Produits Agroalimentaires AQPA.

Le projet, dans sa phase initiale, AQPA prévoyait les interventions suivantes :

- Actualisation du cadre normatif et réglementaire;
- Renforcement de la coopération entre les différents acteurs du secteur;
- Promotion de l'autocontrôle au niveau des entreprises agroalimentaires;
- Renforcement du système officiel de contrôle de la qualité;
- Sensibilisation et renforcement du rôle des consommateurs.

**Résultats attendus**

1. Elaboration de propositions visant l'actualisation du cadre juridique régissant les produits agroalimentaires
2. Amélioration de la communication et de l'information entre les différents partenaires du secteur agroalimentaire
3. Développement de modèles d'autocontrôle efficaces pour les entreprises du secteur
4. Simplification & amélioration du système de contrôle officiel de la qualité des produits agroalimentaires
5. Renforcement du rôle des associations de consommateurs.

Actuellement, l'unité de gestion du projet travaille sur l'élaboration d'un référentiel national pour la salubrité et la qualité des conserves de produits alimentaires d'origine végétale (**PIAQ ou Programme Intégré d'Amélioration de la Qualité**).